



## **UNION EUROPÉENNE**

### **Conseil permanent de l'OSCE N° 1295 Vienne, 10 décembre 2020**

#### **Déclaration de l'UE en réponse aux trois représentants personnels de la Présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination**

L'Union européenne remercie les représentants personnels de la Présidence en exercice pour leur participation à ce conseil permanent, malgré les contraintes liées à la pandémie actuelle.

La lutte contre les discriminations et toutes les formes d'intolérance, figure parmi les priorités de l'Union européenne, tant au titre de sa politique interne que de sa politique étrangère et de coopération internationale, notamment à l'OSCE. Cet engagement fort a été confirmé l'an dernier à travers l'adoption des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'Homme relatives à la non-discrimination dans l'action extérieure.

Toutes les manifestations d'intolérance, de xénophobie, d'antisémitisme, de racisme, que nous observons malheureusement dans l'espace OSCE, en ligne ou hors ligne, et toutes les formes de discriminations fondées notamment sur l'origine, la nationalité, la religion ou la conviction, sur l'orientation sexuelle ou le genre sont contraires à toutes les valeurs des droits de l'Homme.

Les autorités publiques ont un rôle de premier plan à jouer en condamnant systématiquement les appels à la haine. La lutte contre toutes les formes et manifestations de racisme et de xénophobie requiert en outre des réponses juridiques effectives mais aussi des mesures de prévention et d'éducation qui promeuvent les valeurs de tolérance, l'inclusion sociale et l'égalité devant la loi de tous les membres de la société. Par notre histoire, nous, Etats de l'OSCE, avons le devoir de faire en sorte que la diversité qui constitue notre espace demeure une richesse, et non un instrument

de fragmentation sociale et d'antagonisme. Les outils développés par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, notamment en matière de formation des policiers et magistrats et la collecte de données sur les crimes de haine, constituent des leviers précieux pour nous assister.

A cet égard, nous soulignons une nouvelle fois qu'afin d'être efficace, l'action des représentants personnels doit s'inscrire en complément et en étroite coopération avec celle du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, sous l'égide de la Présidence en exercice. Nous rappelons que les rapports doivent être diffusés suffisamment à l'avance pour pouvoir être utilement discutés au Conseil Permanent. De même, nous souhaitons que les représentants personnels se coordonnent aussi étroitement que possible entre eux afin de favoriser une approche universelle des droits de l'Homme: la planification de leurs activités sur le long terme, la conduite des visites des pays et la préparation des rapports subséquents doivent être le fruit d'efforts conjoints. Il est important de ne pas renforcer le cloisonnement de nos actions afin de préserver l'efficacité et la fermeté dans notre approche globale de lutte contre toutes formes de discriminations, tout en promouvant le dialogue interculturel et interreligieux dans un esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle. Nous reconnaissons l'ampleur des défis liés à la pandémie de Covid-19 pour l'action des trois représentants personnels. Nous accueillerions favorablement le renforcement des efforts en faveur du dialogue inclusif et de la transparence de leurs activités, étant donné l'importance de leur action.

Au niveau de l'OSCE, les engagements de Copenhague (1990), dont nous commémorons cette année le trentième anniversaire, mais aussi de Madrid (2007), précisent clairement les obligations des Etats pour lutter contre toutes les formes de discrimination, quels qu'en soient les fondements. Ils rappellent l'impérieuse nécessité de s'assurer que les droits de l'Homme et les libertés fondamentales s'appliquent à tout être humain de manière universelle, dans la loi comme dans la pratique. A cet égard, nous souhaitons exprimer notre préoccupation que le cloisonnement de la lutte contre l'intolérance religieuse au niveau de l'OSCE ne nuise à la cohérence de nos engagements quand nous traitons de l'intolérance religieuse et les multiples formes ou motifs de discrimination.

Dans un contexte de tensions accrues, le rappel de nos valeurs communes et du fondement commun à la lutte contre toutes les formes d'intolérance, à savoir l'affirmation de l'égalité de dignité de la personne humaine et le combat contre l'intolérance envers autrui

parce qu'il est différent, constitue le meilleur rempart contre l'engrenage de la haine. Ces valeurs sont au cœur des engagements de l'OSCE et doivent plus que jamais continuer à nous guider dans le cadre de nos travaux.

La République de Macédoine du Nord\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie et l'Andorre se rallient à cette déclaration.

\* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.